

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction de la Coopération et des
Échanges Interuniversitaires

Sous-Direction de la Coopération Bilatérale

N° *A234* /D.C.E.I.U/S.D.C.B/2019

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

مديرية التعاون والتبادل ما بين الجامعات

المديرية الفرعية للتعاون الثنائي

Alger, le

15 SEP. 2019

**À Messieurs les Présidents
des Conférences Régionales des Universités
Ouest-Centre-Est**

Objet : Coopération scientifique Algérie-Japon (projet SATREPS)

J'ai l'honneur de vous informer que l'Ambassade du Japon, en Algérie, vient de nous informer de l'ouverture des candidatures pour soumettre des projets de collaboration scientifique conjoints Algérie-Japon, au titre du programme « **SATREPS : Partenariat dans la Recherche Scientifique et Technologique pour le Développement Durable** ».

La partie japonaise a souligné ce que suit :

- 1- Le projet « SATREPS » ne sera pas acceptée en l'absence d'un partenaire japonais (Institut de recherche, etc.) qui envisage/s'occupe de la recherche dans le même thème et objectif que la partie algérienne ;
- 2- La proposition du projet SATREPS doit être présentée comme une proposition conjointe des deux parties. C'est ainsi qu'en cas d'élaboration d'un projet de recherche par chaque partie, séparément, la partie japonaise ne sera pas en mesure de l'accepter. La proposition recherche conjointe doit être **élaborée conjointement et présenté en même temps**.
- 3- Dans le processus d'évaluation initiale du projet, la proposition du collaborateur japonais sera aussi évaluée.
- 4- Dans sa demande officielle, le Gouvernement algérien fournira des informations sur le collaborateur japonais dans le projet de recherche proposé.

Plus amples informations sur le programme SAPTREPS sont disponibles sur le lien suivant :

https://www.jica.go.jp/english/our_work/science/satreps.html

Par ailleurs, la partie japonaise (JICA) a indiqué, également, ce qui suit :

Dossier requis pour présenter la proposition de recherche

- une note verbale établie par le Ministère des Affaires Etrangères
- le Formulaire de la proposition de recherche (Application Form : AF) renseigné correctement.

Il est impératif que parmi les informations requises dans l'AF, tous les éléments d'information dans « **Additional Form for SATREPS** » (page 5 de l'AP) soient bien remplis.

Délai de présentation de la proposition de recherche

La proposition de recherche doit être envoyée au Japon, après l'évaluation préliminaire par l'Ambassade du Japon en Algérie et la JICA (Bureau à Tunis), au plus tard le **28 Octobre 2019**.

Dans le souci d'avoir un temps suffisant pour faire l'évaluation préliminaire, il nous est demandé de soumettre la proposition de recherche et le dossier nécessaire au plus tard le **14 octobre 2019**.

D'autres remarques

- Le nombre projets proposés est limité à 12 projets pour chaque pays bénéficiaire.
 - Les domaines éligibles pour bénéficier du financement du système SATREPS sont :
 - l'Environnement et l'Energie,
 - les Bioresources,
 - la prévention des catastrophes
 - la Mitigation, et le contrôle des maladies infectieuses.
 - La période de coopération pour ces projets est de cinq ans au maximum.
- Compte tenu des délais trop courts et des exigences de la partie japonaise, le MAE-DGAO suggère la constitution d'une équipe de chercheurs japonophones, dont les membres, ont déjà eu des expériences avec des centres de recherche japonais pour pouvoir formuler ces propositions dans les délais, d'une part, et de contrôler le transfert des informations et de leur usage par la partie japonaise qui pourrait envisager de leur exploitation à son propre intérêt à travers le système SATREPS, d'autres part. Les chercheurs proposés sont :
- **Dr. Rachid BELKADA**, Directeur de recherche au centre de recherche en semi-conducteur pour l'énergie CRTSE tel : 0658270383). M. BELKADA est lauréat du prix du Ministre des Affaires Etrangères du Japon, en octobre 2018.

- Pr. Abdelkrim BOURZAM, Maitre de conférences, Faculté de Génie civile USTHB (tel: 05527884001),

- M Adnane Mourad, Maitre de conférences et chef de Département Electronique à l'Ecole Polytechnique d'EL-Harrach (tel : 0662694245).

Il convient de rappeler que le projet SSB « Sahara Solar Breeder » inscrit en 2010 au titre du système SATREPS n'a pu être validé pour sa reprise, pour un deuxième financement en 2015.

La partie algérienne pourrait le réintroduire en présentant une nouvelle proposition plus convaincante, d'après la partie nipponne.

Bien cordialement

مدير التعاون والتبادل ما بين الجامعات
إمضاء: سعيداني أرزقي

